



**Bureau de normalisation
du Québec**

Le BNQ est membre du Système
national de normes (SNN).

ANNEXE AU CERTIFICAT

Page 1 de 1

LES TERRES MARAÎCHÈRES NORVIE INC.

1861, rue Principale
Saint-Étienne-des-Grès (Québec) G0X 2P0

CanadaGAP v. 10.0/2023-04-01 Programme de salubrité des aliments CanadaGap / version 10.0

Numéro du certificat : **2516**
Date de délivrance : **2023-12-07**
Date d'expiration : **2024-12-31**

Guides applicables au présent certificat

Guide de salubrité des aliments pour les fruits et légumes frais de CanadaGAP®

Site de production / Poste d'emballage

1861, rue Principale, Saint-Étienne-des-Grès (Québec) G0X 2P0

Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) et CanadaGAP déclinent toute responsabilité à l'égard des programmes et des installations qui font l'objet d'un audit de même qu'à l'égard de toute activité ou mesure survenant avant ou après l'audit réalisé par le BNQ. Le BNQ certifie uniquement que l'établissement satisfait aux exigences dans le cadre de l'audit indépendant qu'il a réalisé pour s'assurer de la conformité aux exigences du Programme CanadaGAP pour la procédure décrite aux présentes, à la date figurant sur le certificat. Le BNQ et CanadaGAP déclinent toute responsabilité ou obligation en ce qui a trait à la mise en œuvre ou non par l'établissement des recommandations formulées dans le rapport d'audit. Le logo de CanadaGAP est une marque de certification appartenant à CanAgPlus utilisée avec permission par le BNQ.

HISTORIQUE

Date	Description de la modification
2016-07-25	Renouvellement du certificat.
2017-07-13	Renouvellement du certificat.
2018-07-05	Renouvellement du certificat.
2019-07-08	Extension de la date d'expiration du certificat au 2019-09-30.
2019-09-11	Changement de l'option de certification pour l'option C. Ajout de la production et de l'emballage de pommes de terre et ajout de la production de choux à la portée du certificat. Renouvellement du certificat.
2020-09-08	Renouvellement du certificat.
2021-09-30	Expiration du certificat.
2021-10-01	Renouvellement du certificat et ajout de la production et de l'emballage de choux-fleurs à la portée du certificat.
2022-09-26	Changement de l'option de certification pour l'option E. Retrait de la production d'asperges. Renouvellement du certificat.
2023-09-29	Extension de la date d'expiration du certificat au 2023-12-31.
2023-12-07	Renouvellement du certificat.

LA PRÉSENTE ANNEXE FAIT PARTIE INTÉGRANTE DU CERTIFICAT.